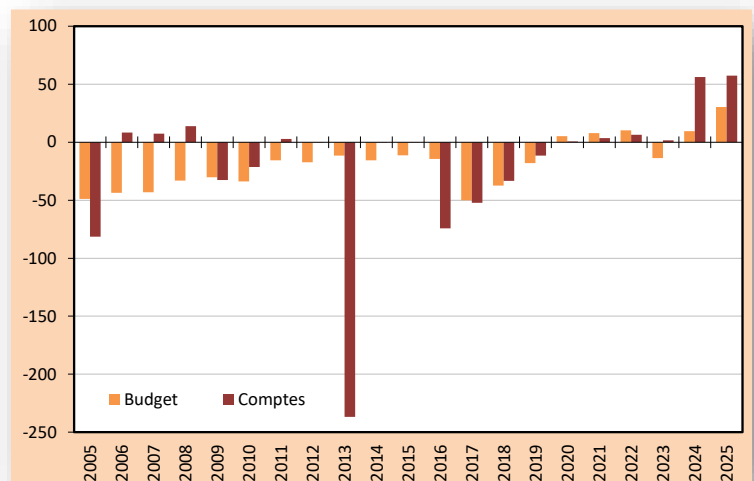


COMPTES 2025 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Jun 2026

Département de la santé,
de la jeunesse et des sports

Département de la formation
et des finances

Service de statistique

Service financier

Sommaire

INTRODUCTION	3
DONNÉES FINANCIÈRES	4
Vue d'ensemble	4
Compte de résultats détaillé	5
Compte de résultats	6
Compte des investissements	7
Endettement, intérêts nets et taux d'intérêts moyen	8
Charges par nature du compte de résultats	9
Revenus par nature du compte de résultats	10
Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	11
Bilan	12
INDICATEURS FINANCIERS	13
Taux d'endettement net	13
Degré d'autofinancement	13
Part des charges d'intérêts	14
Dettes brutes par rapport aux revenus	14
Proportion des investissements	15
Part du service de la dette	15
Dettes nettes par habitant	16
Taux d'autofinancement	16

Introduction du service financier

De manière générale, la statistique financière met en évidence un certain nombre d'éléments utiles à la conduite d'une collectivité publique et permet d'identifier certaines tendances propres à influencer l'action politique. Elle constitue en ce sens un outil précieux pour le Grand Conseil et le Conseil d'État afin de suivre l'évolution des politiques publiques, mais aussi de prendre, si nécessaire, les décisions et les mesures adéquates pour atteindre les objectifs fixés.

Conformément aux articles 70 et 71 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, le Conseil d'État doit publier chaque année une statistique financière de l'État et des communes. Compte tenu des exigences légales, la statistique financière cantonale comprend une présentation de l'évolution des données dans le temps et se doit d'être conforme aux directives de l'Administration fédérale des finances (AFF) afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques. Comme c'est le cas depuis 2018, les données sont présentées sur la base du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2).

Le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RFinEC) du 20 août 2014 précise, à son article 57, que le service de statistique est chargé de la publication de la statistique financière de l'État et des communes, en collaboration avec le service financier et l'office des communes qui lui est désormais rattaché. Le RFinEC énumère également les indicateurs financiers qui doivent être présentés. Les définitions, les formules et les chiffres-clés utilisés pour le calcul des indicateurs financiers sont ceux qui proviennent du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP).

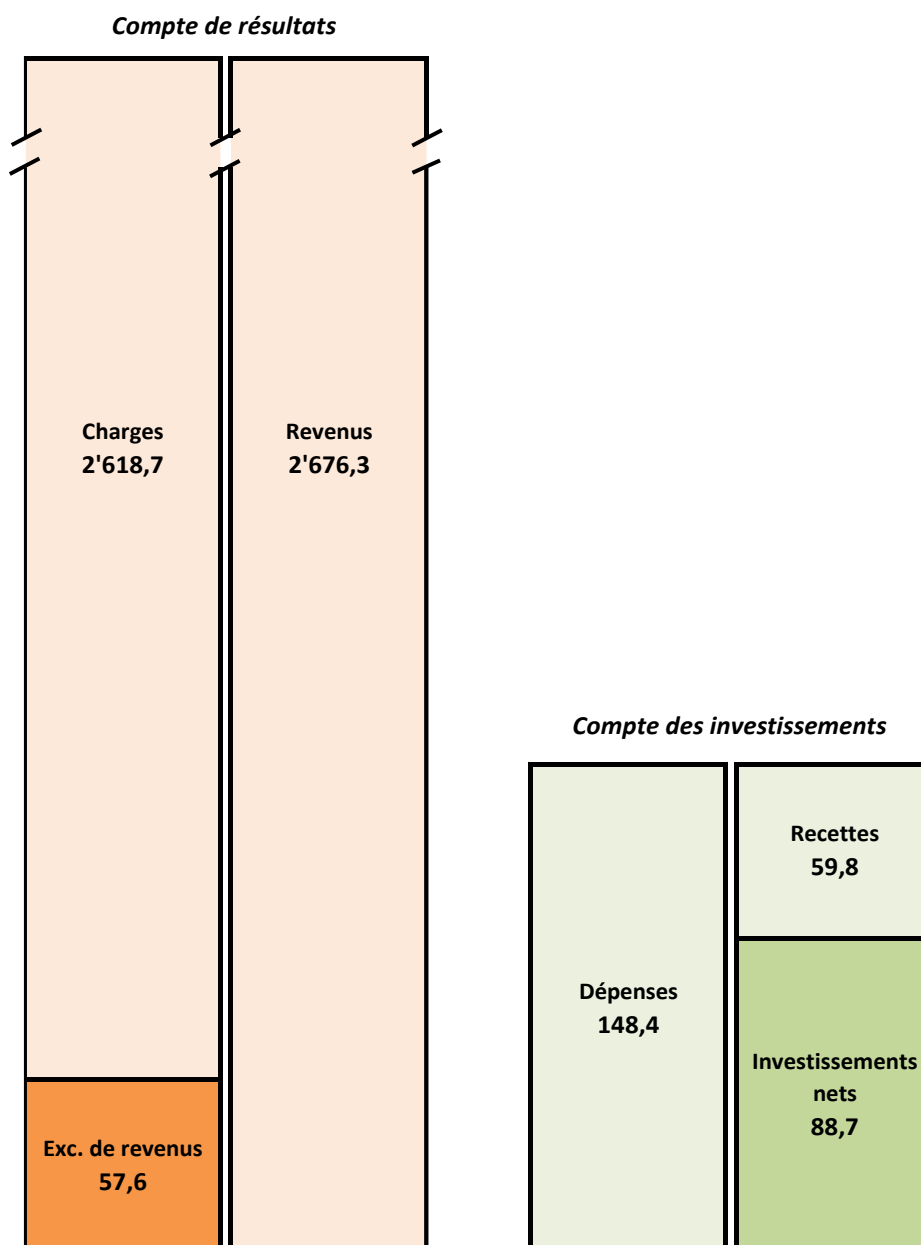
La présente fiche a pour objectif de répondre à ces impératifs légaux en regroupant diverses informations concernant la santé financière de l'État de Neuchâtel. Elle accompagne et complète, par le biais de commentaires essentiellement techniques, le rapport de gestion financière relatif à l'exercice 2025 (Tomes 1 et 2 du 27 avril 2026) qui fournit une appréciation politique de l'exercice et explique de manière détaillée les écarts avec le budget et les comptes précédents. A l'instar des documents élaborés pour toutes les communes neuchâteloises, cette fiche est publiée sur le site Internet du service de statistique (www.ne.ch/stat).

Comptes 2025 de l'Etat: vue d'ensemble en millions de francs

Avec le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements sont les principaux états financiers annuels en matière de comptabilité des collectivités publiques. Depuis 2020 et pour la sixième année consécutive, le compte de résultats de l'État présente un bénéfice, qui intervient pourtant dans un contexte marqué par des signes de ralentissement de l'économie neuchâteloise, une hausse progressive du chômage et les tensions commerciales liées aux tarifs douaniers. L'excédent de revenus 2025 atteint CHF 57,6 millions (bénéfice de 30,4 millions prévu au budget), soit un montant plus ou moins équivalent au résultat 2024 (56,4 millions). Les recettes fiscales supérieures aux attentes contribuent de manière déterminante à l'amélioration de CHF 27,2 millions. Ces revenus supplémentaires, représentant un montant cumulé de CHF 117,5 millions, permettent à l'État de renforcer plusieurs réserves et de compenser des charges plus élevées que prévu au budget, notamment les charges de transfert (+26 millions) et les charges de personnel (+5,1 millions).

Les investissements nets atteignent CHF 88,7 millions (147 millions au budget), soit un volume légèrement inférieur au minimum imposé par les critères du frein à l'endettement figurant dans la loi cantonale, mais néanmoins entièrement autofinancé, et en augmentation par rapport aux dépenses nettes de l'exercice précédent (82 millions).

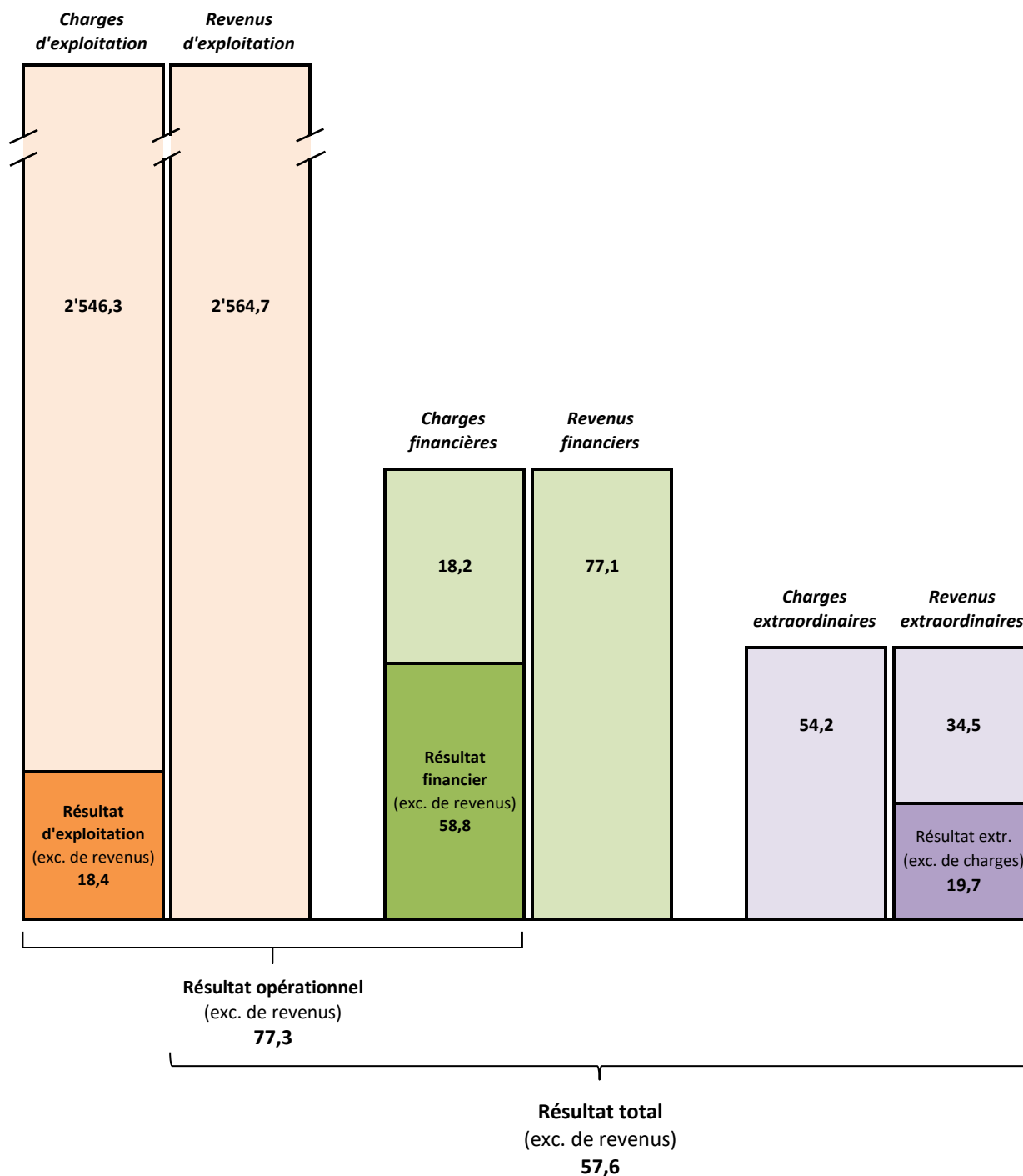
Le résultat des comptes 2025 permet ainsi de poursuivre la consolidation financière de l'État, alors que les perspectives financières laissent entrevoir une dégradation préoccupante de la situation. Comme il l'a affirmé dans son communiqué de presse, le Conseil d'État est donc satisfait de cet exercice, tout en réaffirmant la nécessité de poursuivre une gestion rigoureuse et prudente des finances publiques. Face aux signes de ralentissement économique, aux incertitudes liées à la RPT, à la hausse du chômage et à l'augmentation continue des charges, il convient de préparer dès aujourd'hui les stratégies permettant de relever les défis futurs avec responsabilité.



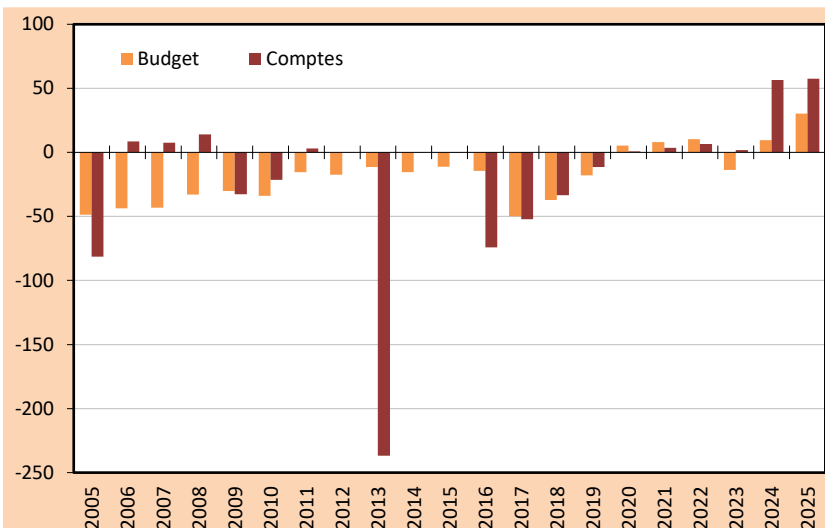
Compte de résultats 2025 détaillé en millions de francs

Conformément aux exigences du MCH2, le compte de résultats se décline sur trois niveaux : le résultat d'exploitation (bénéfice de 18,4 millions), le résultat opérationnel (bénéfice de 77,3 millions y compris charges financières et revenus financiers) et le résultat total (bénéfice de 57,6 millions y compris charges extraordinaires et revenus extraordinaires). Le schéma ci-dessous présente une vision détaillée de ces différents niveaux de résultats.

Après les comptes 2024, le résultat d'exploitation est bénéficiaire pour la deuxième fois depuis le passage au MCH2 (comptes 2018). Compte tenu des charges et des revenus financiers (excédent de revenus de 58,8 millions) ainsi que des opérations extraordinaires (excédent de charges de 19,7 millions), le résultat total est meilleur que les prévisions budgétaires (amélioration de 27,2 millions) et dans le même ordre de grandeur que les comptes de l'exercice précédent (amélioration de 1,2 million).



Résultat total, budget et compte de résultats en millions de francs

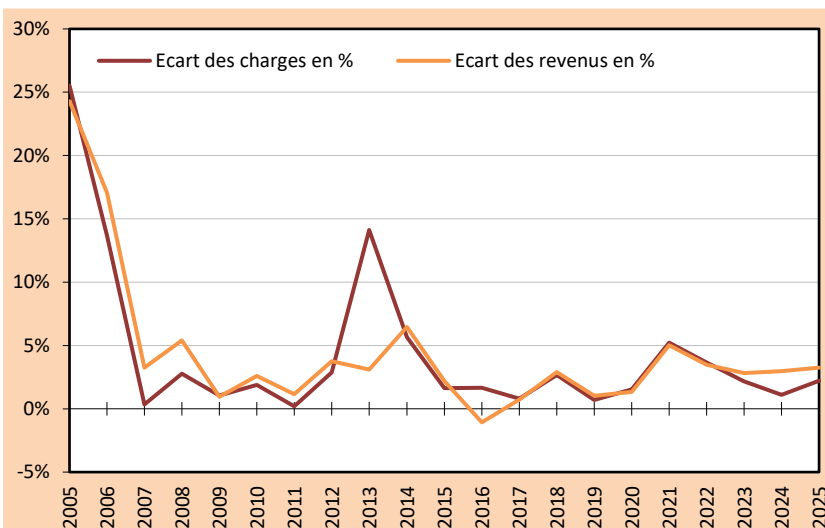


La comparaison des charges et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice). Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2025 adopté par le Grand Conseil le 3 décembre 2024 prévoyait un excédent de revenus de CHF 30,4 millions, la situation après clôture des comptes s'améliore sensiblement pour atteindre un bénéfice de CHF 57,6 millions. On peut voir sur le graphique ci-contre l'amélioration progressive de la situation financière de l'État avec tout d'abord une réduction progressive des déficits (2017-19) puis, dans un second temps, des comptes bénéficiaires (2020-25).

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de CHF 221 millions de provisions pour la recapitalisation de la caisse de pensions. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit total de CHF 237 millions serait ainsi ramené à quelque CHF 16 millions.

Écarts budget et compte de résultats en pourcent

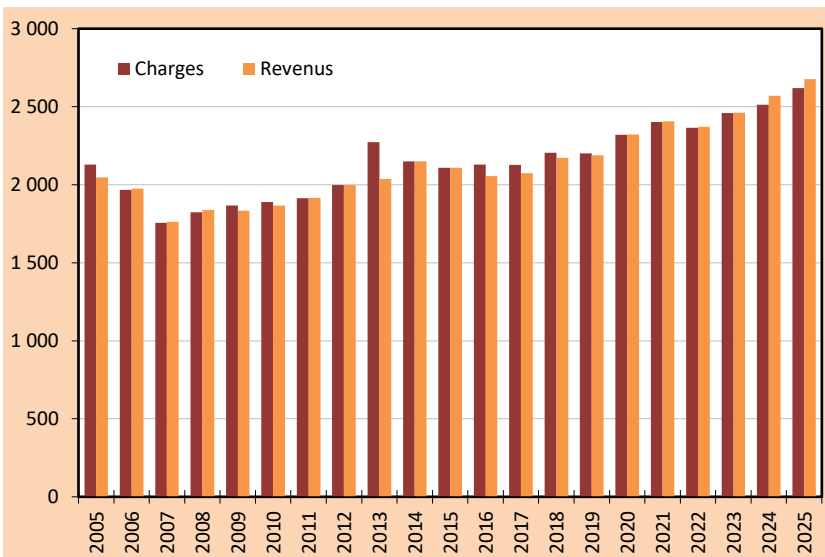


La comparaison des écarts de charges et de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse et la pertinence des prévisions budgétaires.

Les écarts constatés sur les exercices 2017 à 2022 étaient relativement proches et aboutissaient au final à un résultat réel plus ou moins conforme au budget. C'est moins le cas sur la période 2023-25. Au terme de l'exercice 2025, l'écart entre les charges prévues et les charges réalisées se traduit par une augmentation de CHF 57 millions (+2,2%) alors que, pour les revenus, l'écart entre le budget et les comptes présente une augmentation de CHF 84,2 millions (+3,2%). C'est donc surtout par le biais des revenus que l'on peut expliquer l'amélioration significative du résultat par rapport aux prévisions, comme ce fut déjà le cas en 2023 et 2024.

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'or BNS, le passage au principe d'échéance et la recapitalisation de la caisse de pensions.

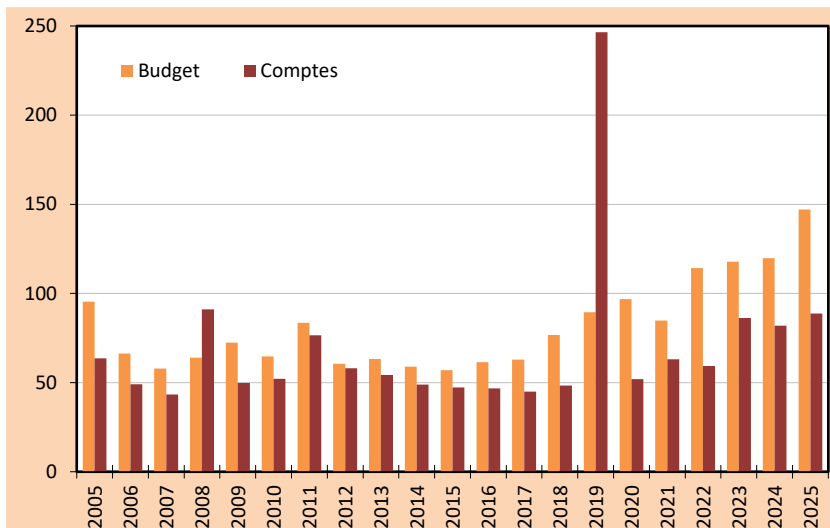
Charges et revenus du compte de résultats en millions de francs



En 2025 les charges et les revenus du compte de résultats atteignent respectivement CHF 2'618,7 millions et CHF 2'676,3 millions, soit un résultat excédentaire, comme déjà précisé, de CHF 57,6 millions. Par rapport à l'exercice précédent, les charges augmentent de CHF 105,9 millions et les revenus de CHF 107,1 millions (soit dans les deux cas +4,2%).

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre du versement de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (CHF 426 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert). Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus). Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour la caisse de pensions (CHF 221,4 millions). Relevons également que les revenus marquent une stagnation entre 2014 et 2017 sous l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Dépenses nettes, budget et compte des investissements en millions de francs

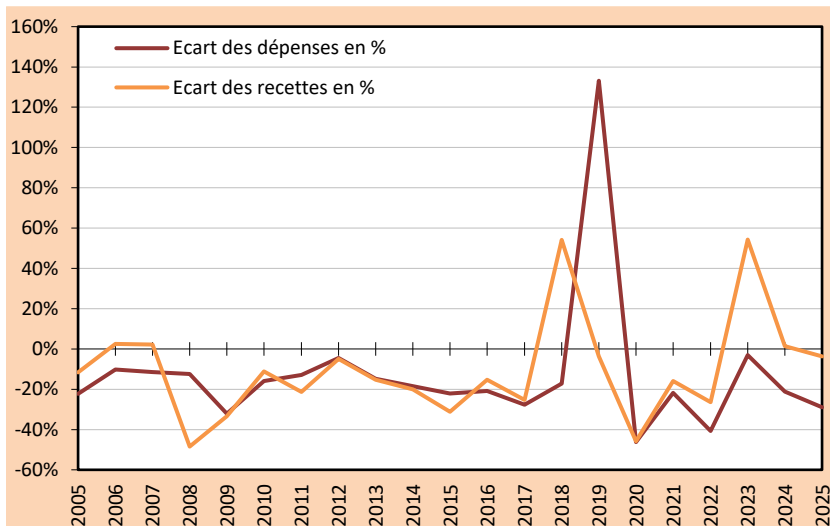


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour l'acquisition de biens durables, la réalisation de projets inscrits au patrimoine administratif de la collectivité publique ainsi que les prêts octroyés par l'État.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. On peut remarquer que le volume des dépenses nettes est quasi toujours inférieur aux prévisions. C'est une nouvelle fois le cas pour l'exercice 2025. Les investissements nets s'élevèrent à CHF 88,7 millions, soit CHF 58,3 millions de moins que ceux budgétés. Cette situation s'explique aussi par le mécanisme de frein à l'endettement qui permet de tenir compte d'un écart statistique au budget (24,1 millions). Le volume d'investissement est supérieur à celui de l'année précédente (82 millions).

Pour l'année 2019, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de CHF 89 millions. Au final, le résultat des comptes 2019 est de CHF 246 millions. Cet écart important résulte du désendettement du RHNe (constitution d'un capital propre à hauteur de CHF 200 millions comptabilisé dans le compte des investissements).

Écarts budget et compte des investissements en pourcent

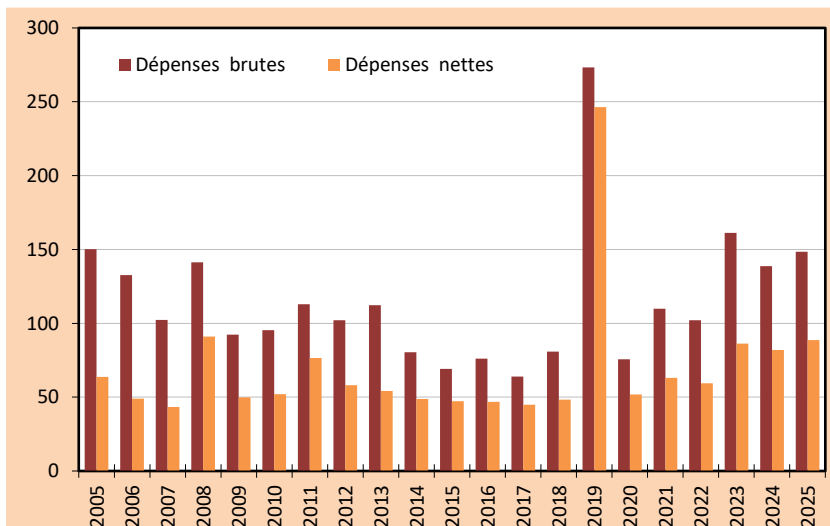


Alors que les dépenses 2025 présentent un écart négatif important par rapport au budget (-29%), les recettes comptabilisées au cours de l'exercice diminuent également, mais de manière moindre (-3,8%). Cette situation est plus ou moins similaire à ce qui s'est produit pour l'année 2024.

Malgré plusieurs projets freinés ou reportés, le niveau des investissements est acceptable et confirme la hausse observée ces dernières années. A noter qu'un montant de CHF 20 millions prévu pour la recapitalisation de transN (opération gérée hors frein) a finalement été reporté sur l'exercice 2026, occasionnant ainsi une différence importante au niveau des dépenses du compte des investissements.

Sans les incidences financières liées à RHNe (non budgétées), les dépenses brutes de l'exercice 2019 (écart de 133%) auraient été inférieures aux prévisions, à l'instar de ce qui est constaté pour la plupart des exercices.

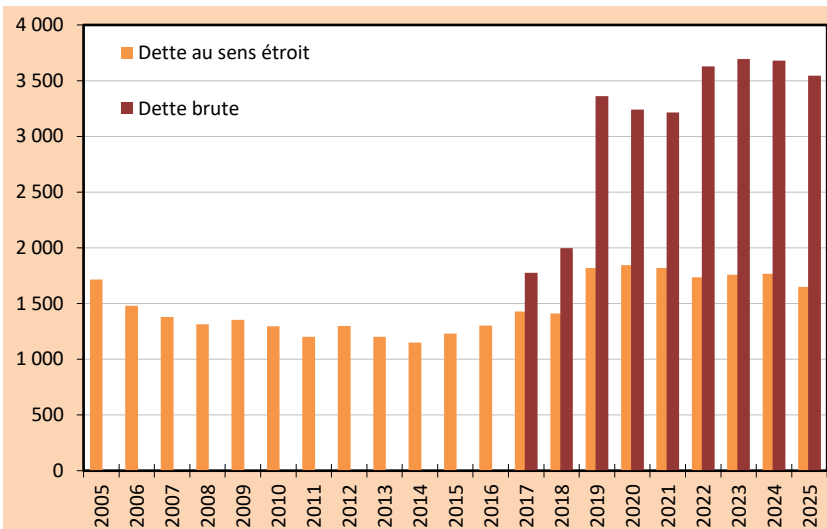
Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs



Ce graphique présente les dépenses brutes et les dépenses nettes une fois les participations de tiers et autres recettes déduites. A l'instar de l'année dernière, et en regard des critères du frein à l'endettement, les investissements nets 2025 n'atteignent juste pas le volume minimal prévu par la loi (3,4% des revenus déterminants alors que l'objectif pour les comptes est de 3,5%).

Rappelons qu'entre 2006 et 2019, le mécanisme du frein à l'endettement a considérablement restreint le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres qui étaient constatés au niveau des budgets du compte de résultats. Cette situation est à l'origine des modifications adoptées par le Grand Conseil en 2019, et mises en vigueur dès l'exercice 2020, avec un nouveau dispositif de maîtrise des finances (art. 30 LFinEC) qui impose un seuil d'investissement minimum en regard des revenus du compte de résultats (sans les subventions à redistribuer).

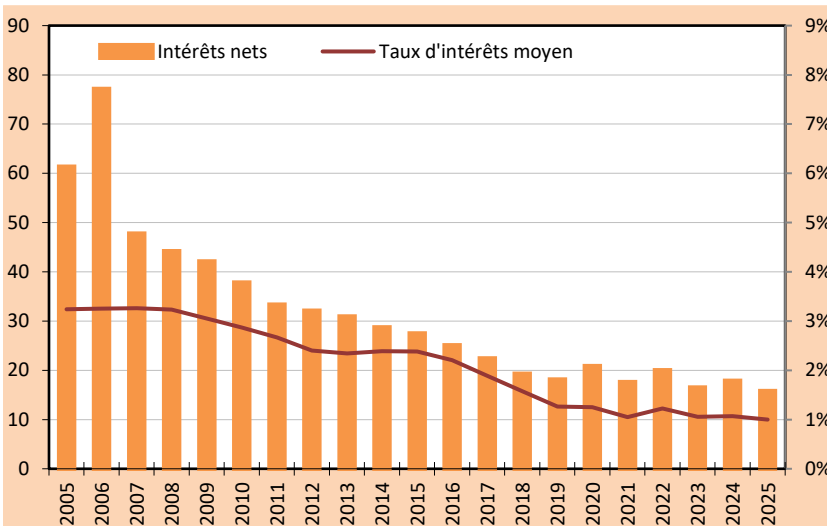
Endettement en millions de francs



La dette bancaire (ou dette au sens étroit) est de CHF 1'648,5 millions à fin 2025. Ce montant se rapporte aux emprunts en cours auprès des instituts financiers. Elle diminue de CHF 118 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique notamment par le versement d'une contribution unique de la BCN de CHF 60 millions destinée à soutenir deux projets stratégiques (Univers et HDV7). Dans l'attente de ces projets, cette contribution a été utilisée en 2025 pour réduire temporairement le niveau de la dette, notamment par le remboursement d'emprunts à court terme. Par ailleurs, le niveau des liquidités est demeuré élevé grâce à des recettes fiscales supérieures aux prévisions, ce qui a également contribué à limiter le recours à l'emprunt.

En considérant d'autres engagements inscrits au passif du bilan de l'État (notamment les engagements courants), on aboutit à la notion de dette brute qui est définie au travers des standards du MCH2 et reprise dans le graphique ci-contre pour les neuf derniers exercices. Conformément à cette notion plus large, l'endettement est de CHF 3'544,1 millions en 2025 et diminue aussi par rapport à 2024.

Intérêts nets en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent

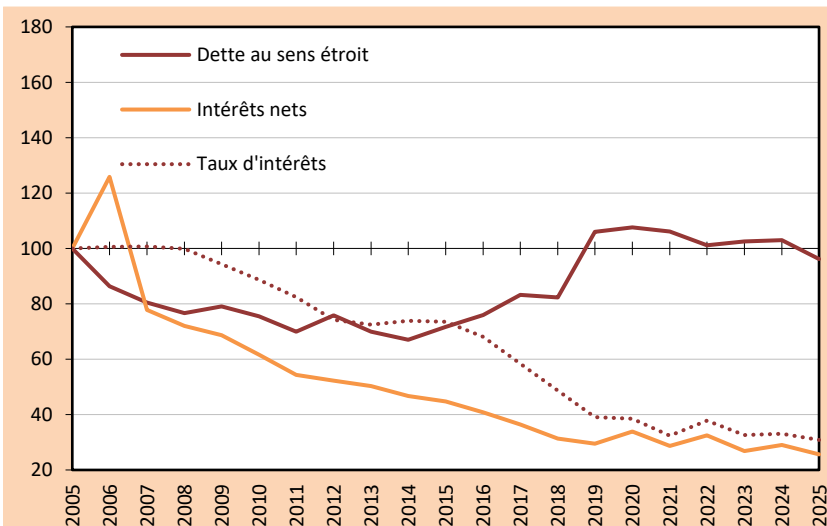


Les intérêts dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêt). On parle d'intérêts nets car aux charges d'intérêts sont déduits les intérêts encaissés par l'État relatifs aux conditions d'emprunts à court terme (taux négatifs sur la période 2015-22) et dans le cadre des opérations de swap.

Les comptes 2025 présentent des charges d'intérêts de CHF 15,8 millions et des intérêts encaissés de CHF 0,1 million, soit au final des intérêts nets de CHF 15,7 millions. Les charges d'intérêts nets sont inférieures à celles de l'exercice précédent (-2,1 millions), le taux moyen de la dette diminue également de 1,07% à 1,00%.

Le passage au principe d'échéance explique le pic 2006 au niveau des charges nettes d'intérêts (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de CHF 21 millions afin de rattraper le décalage annuel). Le graphique montre une baisse à long terme de ces charges sur la période 2005-2025.

Indice de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêts moyen base 2005=100

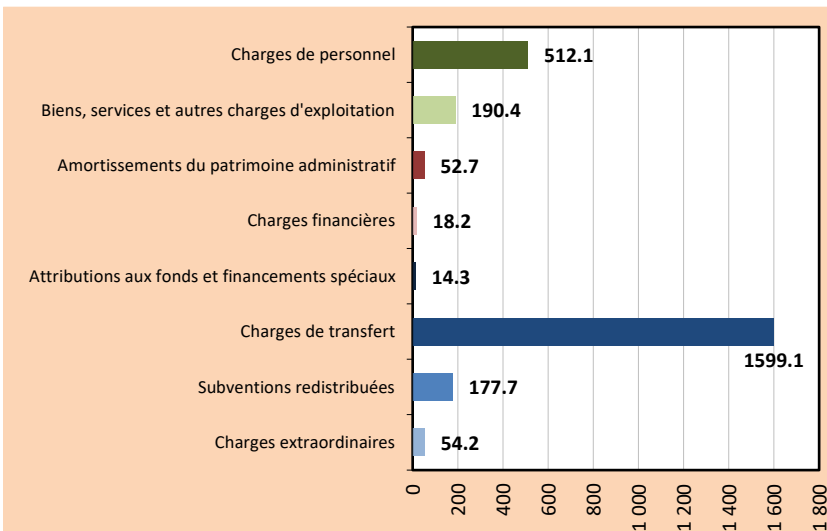


Le graphique ci-contre présente l'évolution de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêt moyen en termes d'indices. On constate une évolution plus ou moins parallèle s'agissant des deux dernières variables.

En prenant comme référence les comptes de l'année 2005 (base = 100 points), l'indice de la dette s'établit à 96,1 points, soit un montant inférieur à l'indice 2024 (103 points) et 2023 (102,5 points). Cet indice a augmenté significativement entre 2018 et 2019 du fait de l'intégration au bilan de l'État des dettes préexistantes pour la caisse de pensions et le RHNe. L'indice des intérêts nets (25,6 points) et l'indice se rapportant au taux d'intérêts moyen (30,9 points) diminuent dans des proportions similaires par rapport à 2024 et traduisent aussi une amélioration de la situation financière.

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts nets s'explique pour les mêmes raisons que celles avancées au graphique précédent (passage au principe d'échéance).

Charges par nature du compte de résultats 2025 en millions de francs



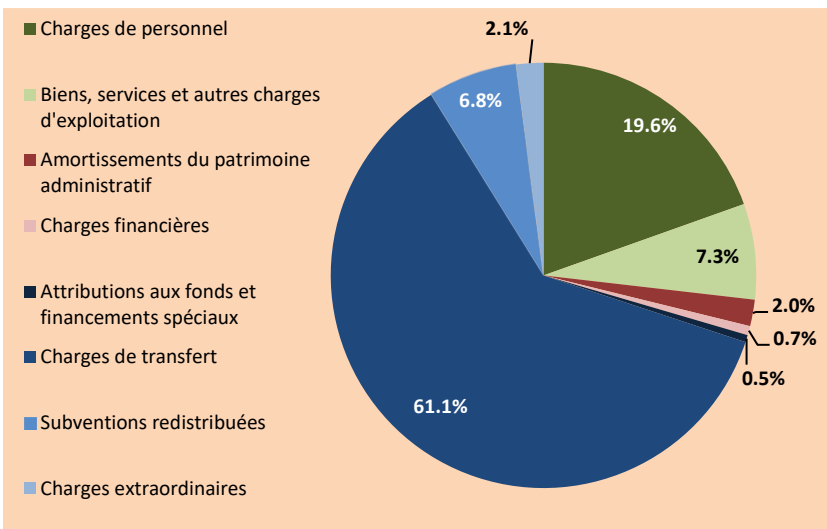
La classification par nature des charges (et des revenus) du compte de résultats regroupe les flux financiers conformément à la nomenclature définie par le MCH2.

La présentation des charges par nature met en évidence le poids financier important que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'État. Ainsi, en 2025, celles-ci se montent à 1,6 milliard dont l'essentiel se compose de subventions à des collectivités ou à des tiers sur la base de partenariats ou non.

Les charges de personnel (y compris charges sociales) s'élèvent à CHF 512,1 millions et les charges pour l'acquisition de biens et services à CHF 190,4 millions.

Les charges extraordinaires de CHF 54,2 millions correspondent, conformément aux mécanismes légaux en vigueur, aux attributions en faveur de trois réserves : réserve de lissage des revenus fiscaux, réserve de politique conjoncturelle et réserve pour le développement durable.

Charges par nature du compte de résultats 2025 en pourcent

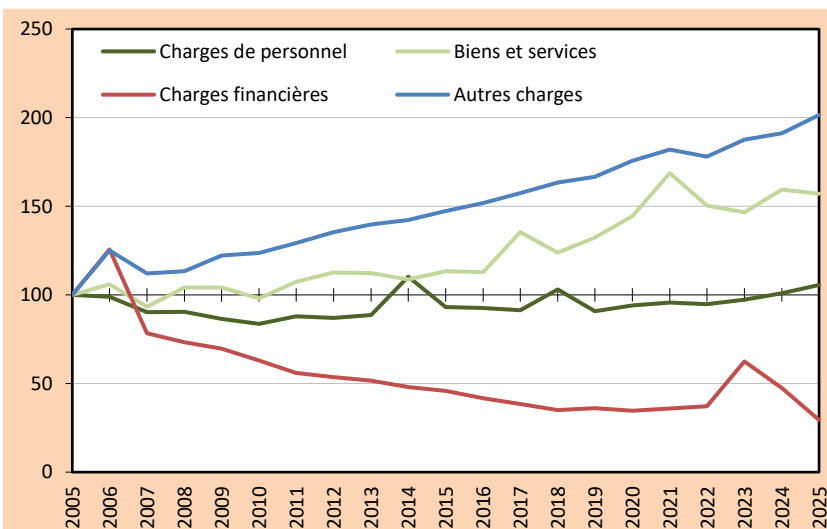


La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, montre bien l'importance des charges de transfert. Ces dernières correspondent en effet à plus de 61% du total des charges et concernent essentiellement les domaines de la santé, de la formation et de la prévoyance sociale conformément à l'approche selon la classification fonctionnelle.

Rappelons que les charges de transfert regroupent également, depuis le passage au MCH2, les amortissements sur les subventions d'investissement (natures MCH2 366) qui représentent un montant de CHF 19,1 millions dans les comptes 2025.

Il convient toutefois de nuancer le poids des charges de transfert par les revenus qui y sont souvent liés (natures MCH2 46), comme c'est par exemple le cas pour les indemnités en matière de transports publics ou pour la facture sociale (participation des communes).

Indice des charges par nature (base 2005=100)

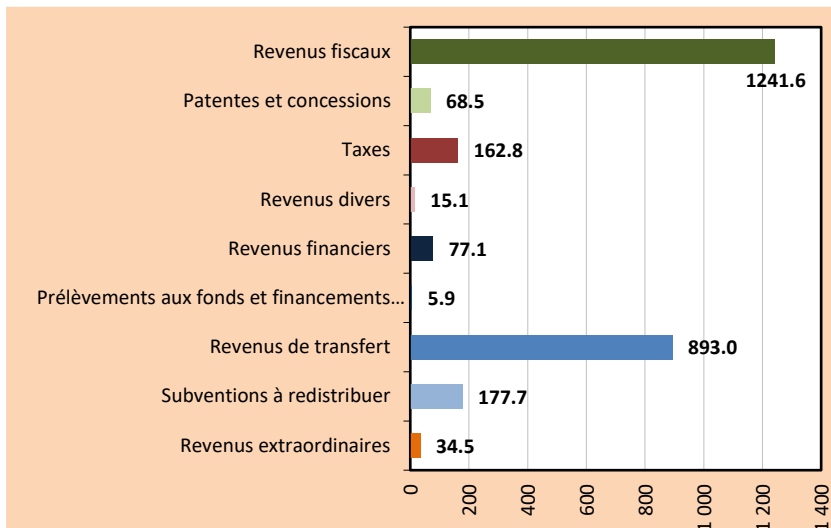


Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de charges en termes d'indices (base 2005 = 100 points).

Des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 2005-2016 (MCH1) et 2017-2025 (MCH2). A noter que la catégorie des autres charges ne comprend pas les attributions aux fonds et financements spéciaux.

A l'exception des charges financières dont l'indice diminue sur la période 2005-25, les trois autres catégories augmentent. C'est tout particulièrement le cas pour les acquisitions de biens et services ainsi que les autres charges (dont font principalement partie les charges de transfert).

Revenus par nature du compte de résultats 2025 en millions de francs



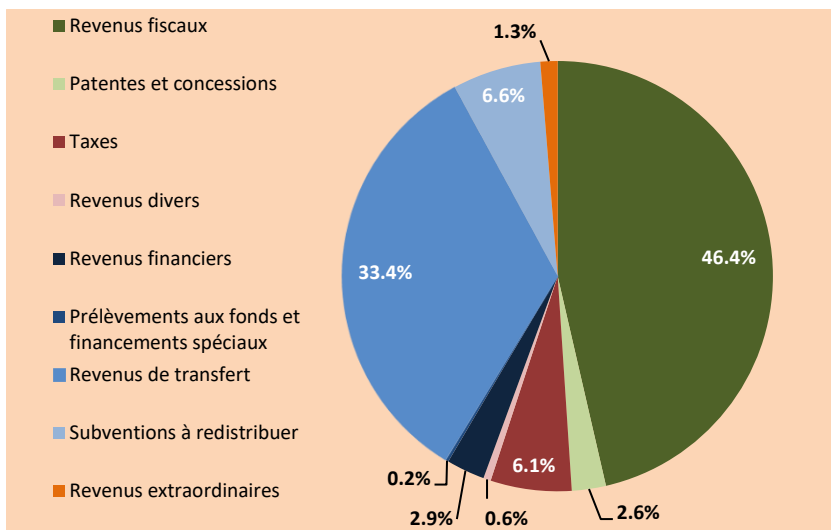
La présentation des revenus par nature permet de souligner l'importance des recettes fiscale pour l'État.

En 2025, les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 1'241,6 millions. Les impôts relatifs aux personnes physiques atteignent CHF 819,6 millions et les impôts des personnes morales CHF 245 millions. Les taxes véhicules et navigation appartiennent aussi à cette catégorie (50,6 millions). D'autres impôts pour CHF 126,5 (fonciers, successions, etc.) sont également comptabilisés dans les comptes 2025.

Les revenus de transfert s'élèvent à CHF 893 millions. Il s'agit principalement des subventions fédérales acquises par le canton. En font également partie les recettes brutes encaissées au titre de la RPT (324,1 millions), de l'IFD (134,5 millions) et de l'impôt anticipé (15,8 millions).

Les revenus extraordinaires de CHF 34,5 millions correspondent aux montants prélevés dans les réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier et dans les réserves du programme d'impulsion et pour le développement durable.

Revenus par nature du compte de résultats 2025 en pourcent



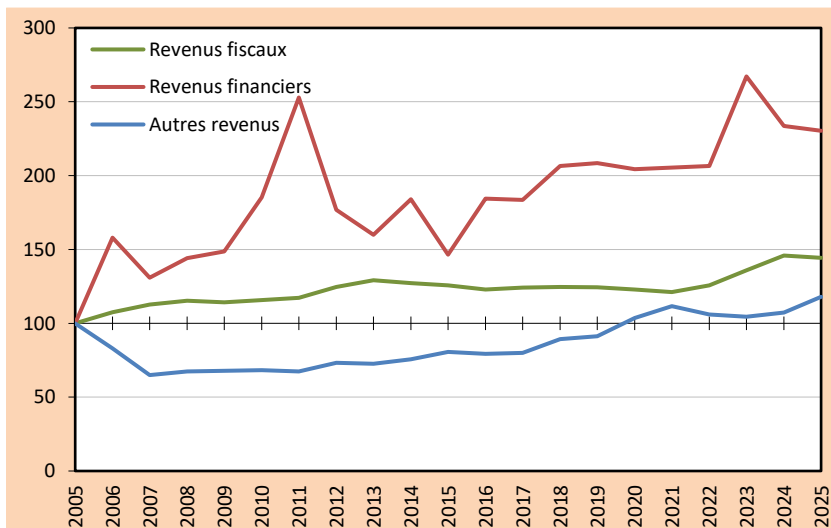
La répartition des revenus par nature permet de visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'État et notamment des revenus fiscaux (impôts) et des revenus de transfert (principalement subventions fédérales et RPT).

La catégorie des taxes comprend l'ensemble des émoluments encaissés par les différents services de l'État (41,2 millions) mais aussi les revenus et remboursements en matière judiciaire comme par exemple les amendes d'ordre et les ordonnances pénales (22 millions).

La catégorie patentes et concessions contient notamment la part au bénéfice de la BNS (39,9 millions versés en 2025 dont 13,3 millions mis en réserve) et un versement exceptionnel de la BNS relatif aux anciens billets de banque non échangés. La part au bénéfice de la BCN figure dans les revenus financiers (28,8 millions).

Les subventions à redistribuer sont sans impact sur les comptes de l'État puisqu'un montant identique est comptabilisé du côté des charges.

Indice des revenus par nature (base 2005=100)

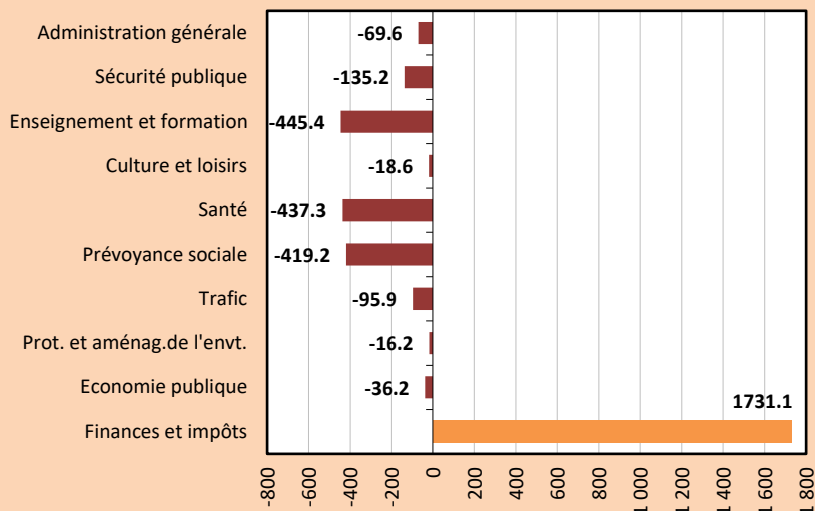


Comme pour les charges, le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de revenus en termes d'indices. Ici aussi des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité des données. A noter que la catégorie des autres revenus ne comprend pas les prélèvements aux fonds et financements spéciaux.

Les revenus fiscaux progressent de manière plus soutenue entre 2021 et 2024 avant de connaître une diminution sur le dernier exercice (droits de mutation en baisse de 19,7 millions par rapport à 2024). Rappelons qu'un rapport sur la statistique fiscale est élaboré chaque année et publié sur le site Internet du service de statistique.

L'évolution des revenus financiers est tendanciellement assez volatile. L'augmentation importante en 2023 s'explique par la sortie du bilan de l'État des bâtiments du site de Perreux (revenu financier de 15,5 millions pour la capitalisation des rentes superficielles). Le pic en 2011 provient de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'État (25 millions).

Compte de résultats 2025 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions qui sont dévolues aux collectivités publiques. Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix.

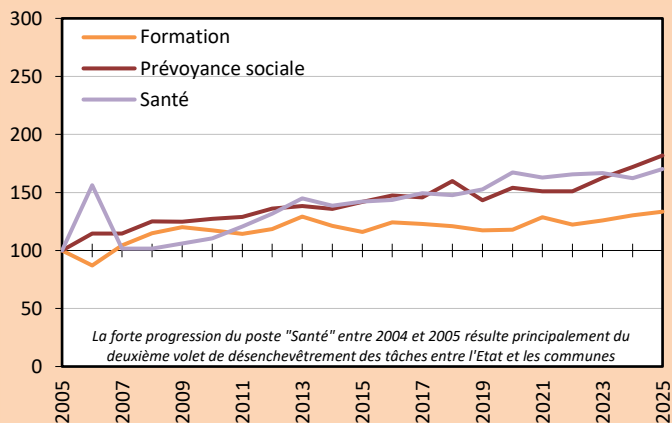
Avec CHF 445,4 millions, le domaine de l'enseignement et formation présente les dépenses nettes les plus importantes en 2025. Suivent ensuite le domaine de santé et le domaine de la prévoyance sociale avec respectivement CHF 437,3 millions et CHF 419,2 millions. Ces trois domaines représentent par conséquent la majeure partie des charges nettes totales de l'État.

Les revenus qui sont attribués au groupe finances et impôts sont bien plus élevés que les charges (réévaluations sur créances, intérêts, péréquation communale), raison pour laquelle le montant est présenté avec un signe positif. Ces revenus nets sont affectés au financement des autres tâches.

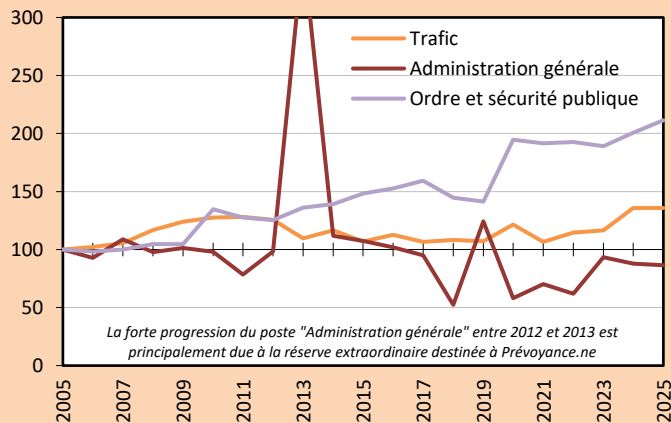
Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 2005=100)

Les graphiques suivants présentent l'évolution des différents domaines fonctionnels en termes d'indices. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les charges et revenus utilisés pour calculer ces indices tiennent parfois compte d'opérations ponctuelles et extraordinaires ou encore de corrections techniques par rapport à l'affectation des coûts et recettes dans les différents domaines. Une comparaison des tendances s'avère ainsi plus pertinente.

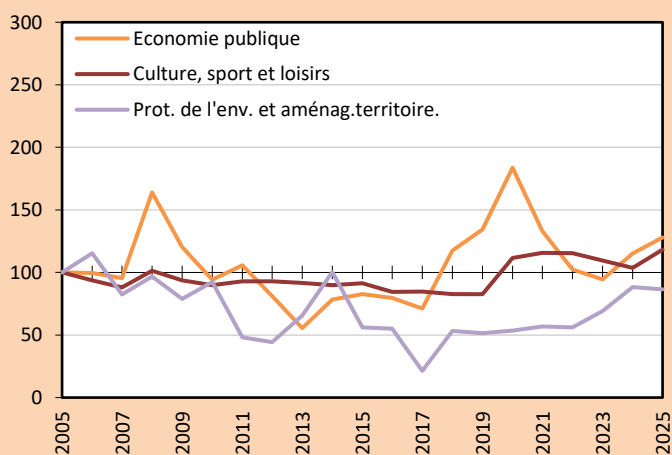
Indice des domaines Formation, Prévoyance sociale et Santé (charges nettes)



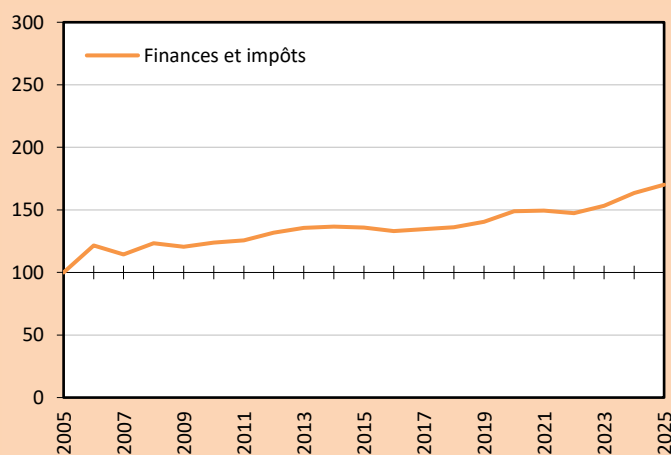
Indice des domaines Trafic, Administration générale et Ordre et sécurité publique (charges nettes)



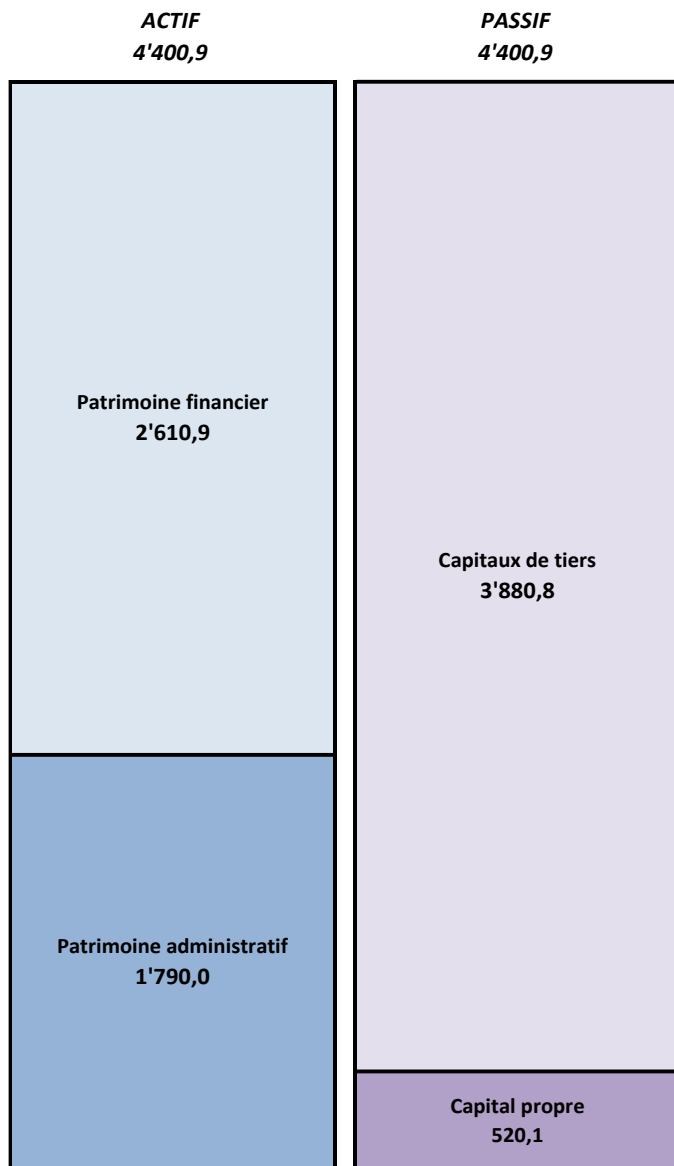
Indice des domaines Economie publique, Culture, sport et loisirs et Protection de l'env. et aménag. du territoire (charges nettes)



Indice du domaine Finances et impôts (revenus nets)



Bilan 2025 en millions de francs



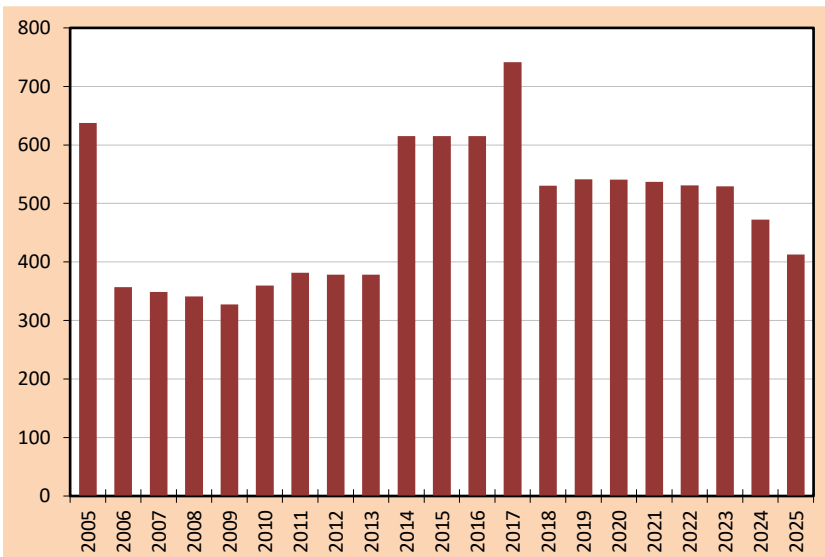
La représentation schématique ci-contre offre une vision synthétique qui reprend les principales positions de l'actif et du passif du bilan en fin d'année.

En 2025, les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif composant l'actif du bilan aboutissent à un total de CHF 4'400,9 millions, soit un montant supérieur à l'exercice précédent (4'424,6 millions).

Les engagements figurant au passif du bilan concernent principalement les capitaux de tiers (dettes à court et long terme, provisions). Compte tenu du capital propre (fonds et financements spéciaux, réserves), le total du passif est également de CHF 4'400,9 millions ce qui se traduit, conformément aux règles comptables, par un bilan équilibré.

Concrètement, le découvert de CHF 412,8 millions n'apparaît pas sur le schéma puisqu'il est comptabilisé en déduction du capital propre (nature MCH2 299 avec un montant négatif). Il est toutefois présenté et commenté sur le graphique suivant.

Découvert en millions de francs



Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

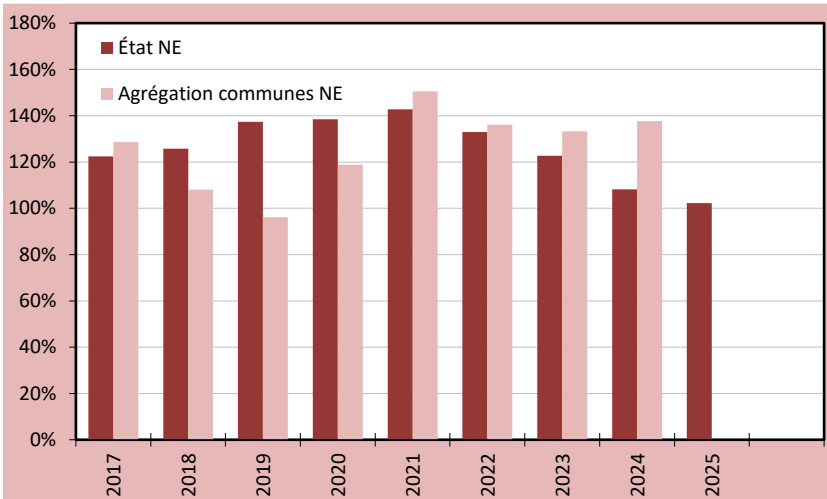
En 2025, le découvert est de CHF 412,8 millions, soit un montant inférieur au découvert 2024 (472,6 millions). Cette variation correspond à l'excédent de revenus constaté au compte de résultats (57,6 millions) et du transfert dans les comptes de l'État du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) au 1er janvier 2025 (2,2 millions).

Bien que le découvert diminue progressivement depuis 2023, parallèlement aux bons résultats, celui-ci représente toutefois plus de 9% du total du bilan, ce qui demeure relativement élevé.

La diminution constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par l'amortissement du découvert qui a été effectué suite aux opérations de retraitement en lien avec le passage au MCH2. L'augmentation entre 2013 et 2014 provient du déficit de CHF 236 millions du compte de résultats après prise en compte des provisions pour la caisse de pensions.

Les indicateurs financiers présentés dans cette section sont basés sur la recommandation n° 18 du MCH2 ainsi que sur l'article 57 RFinEC. Les définitions relatives à ces huit indicateurs sont reprises ci-dessous en marge de la présentation des graphiques et des formules utilisées. Le calcul détaillé des chiffres-clés utilisés dans les formules est disponible à l'annexe C du manuel MCH2 (www.srs-cspp.ch). Une synthèse de ces indicateurs et les valeurs indicatives qui permettent d'appréhender les résultats obtenus sont également publiées dans le rapport de gestion financière 2025 (Tome 1, page 41). Le calcul des indicateurs est également réalisé dans le cadre de la statistique financière communale. Les résultats obtenus par agrégation des 27 communes neuchâteloises (selon situation 2024 et conformément aux données les plus récentes à disposition) ont ainsi été ajoutés afin de permettre une comparaison avec l'État. De manière générale, les comparaisons entre cantons et communes doivent être interprétées avec prudence, compte tenu des spécificités institutionnelles, structurelles et contextuelles propres à chaque entité.

Taux d'endettement net en pourcent



Le taux d'endettement net correspond à la dette nette (selon définition I), qui est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre), exprimée en pourcentage des revenus fiscaux (nature 40 MCH2).

Ce ratio renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles, qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Le taux d'endettement net est de 102,3% aux comptes 2025. Il diminue par rapport à l'année dernière (108,2%). Cette amélioration provient surtout de la diminution de la dette nette (1'357 millions en 2024 et 1'269,9 millions en 2025) alors même que les revenus fiscaux diminuent aussi mais de manière proportionnellement moins importante sur la même période (1'254,2 millions en 2024 et 1'241,6 millions en 2025). Après avoir augmenté de manière continue depuis 2017 jusqu'en 2021, ce ratio baisse pour la quatrième fois consécutivement, signe d'une amélioration du niveau d'endettement.

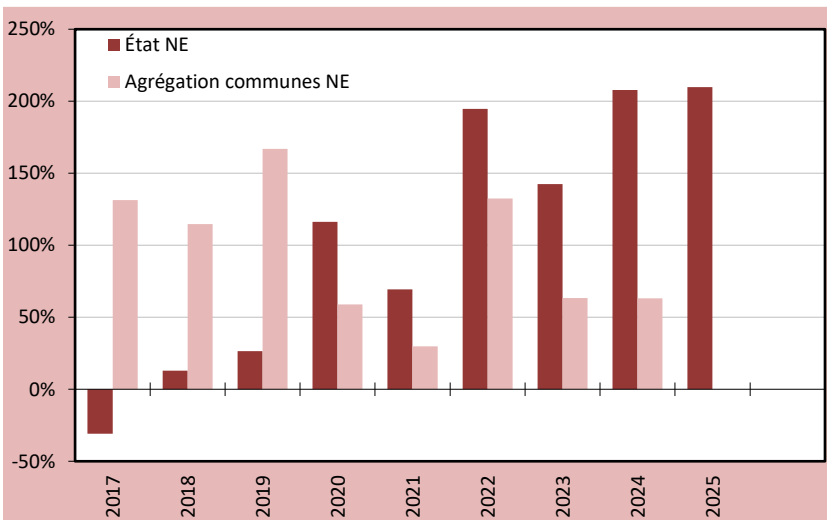
Après avoir diminué entre 2021 et 2023, le taux d'endettement net pour l'ensemble des communes s'inscrit à la hausse pour atteindre 137,6% en 2024, soit un niveau plus élevé que l'État.

Comparativement, un taux situé entre 100% et 150% peut être qualifié comme suffisant pour une collectivité publique.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

Degré d'autofinancement en pourcent



Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Le degré d'autofinancement 2025 de l'État atteint 209,9%, maintenant ainsi un niveau d'autofinancement élevé comparable à celui de 2024 (207,8%). Avec des investissements nets en augmentation (de 82 millions à 88,7 millions), l'évolution de ce ratio résulte surtout d'une augmentation du volume d'autofinancement entre 2024 (170,4 millions) et 2025 (186,1 millions). A noter que cet indicateur est supérieur à 100% pour les quatre dernières années.

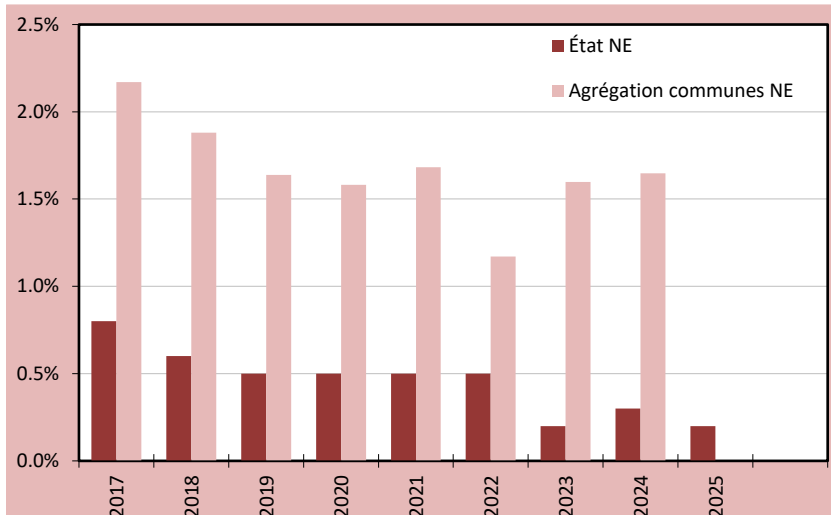
La situation 2019 doit être nuancée en regard de l'opération concernant le désendettement du RHNe puisque les investissements nets tiennent compte d'une dépense de CHF 200 millions pour la constitution d'un capital propre, ce qui diminue significativement la valeur de cet indicateur.

Rappelons enfin que le calcul du degré d'autofinancement présenté ici, conformément aux standards du MCH2, diffère du calcul utilisé dans le cadre du frein à l'endettement appliqué à l'État de Neuchâtel (art. 30 al. 3 LFinEC).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Part des charges d'intérêts en pourcent



La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

La part des charges d'intérêts est de 0,2% en 2025, soit un niveau légèrement inférieur à 2024 (0,3%) et similaire à 2023. Cette diminution résulte d'une part de la baisse des charges d'intérêts nets (de 7 millions à 5,4 millions) et de l'augmentation des revenus courants (de 2'378,3 millions à 2'482,9 millions) entre 2024 et 2025.

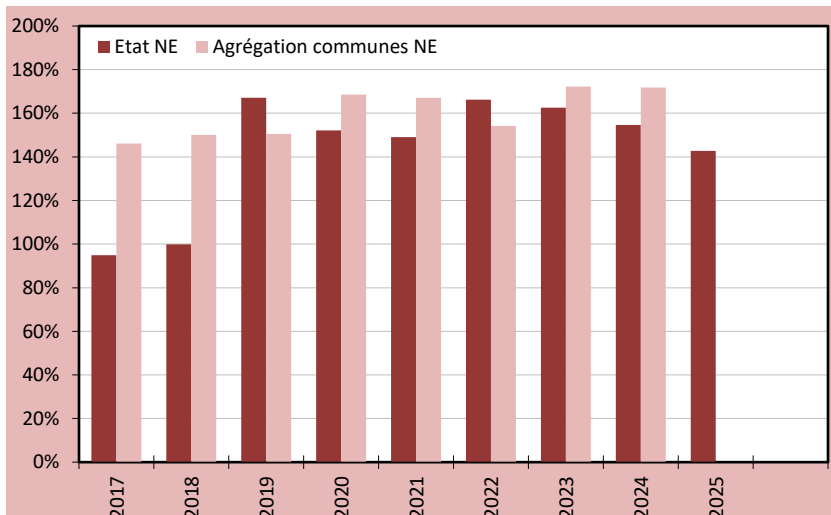
Depuis trois années maintenant, ce taux s'inscrit en deçà des résultats constatés sur la période 2017-22. L'évolution dans la durée de ce ratio traduit par conséquent une bonne situation. En effet, un taux s'inscrivant entre 0% et 4% est considéré comme bon.

L'ensemble des communes présente une part des charges d'intérêts sensiblement plus élevée que l'État. L'évolution de cet indicateur sur la période 2017-2022 montrait toutefois une amélioration progressive de la situation avant que ce ratio n'augmente à nouveau en 2023 et 2024.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Dettes brute par rapport aux revenus en pourcent



La dette brute par rapport aux revenus correspond à l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

La dette brute comprend les engagements financiers courants, à court terme et à long terme apparaissant au bilan (exception faite des instruments financiers dérivés). Elle se distingue par conséquent de la dette nette (cf. indicateur taux d'endettement net).

La diminution de la dette brute (3'679,7 millions en 2024 et 3'544,1 millions en 2025) et l'augmentation des revenus courants (2'378,3 millions en 2024 et 2'482,9 millions en 2025) expliquent conjointement la diminution de cet indicateur entre les deux derniers exercices (de 154,7% à 142,7%). A l'instar du premier indicateur relatif au taux d'endettement net, cette évolution traduit une amélioration de la situation pour l'État au cours des dernières années. Au final et de manière générale, un taux d'environ 140% correspond à une situation "moyenne à mauvaise" selon les standards établis.

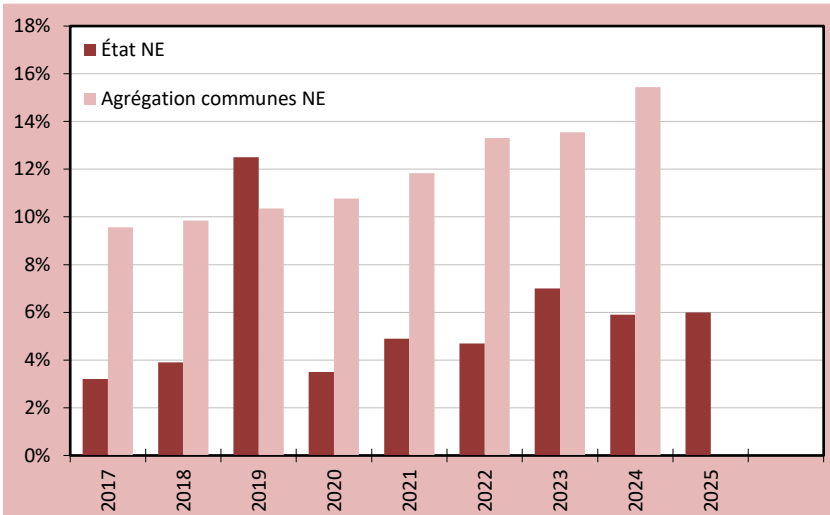
Des changements de principes comptables décidés en cours d'année 2019 (augmentation de la dette brute) expliquent l'augmentation significative constatée par rapport à 2018.

Sur la base de la dernière année de comparaison conjointe, la situation relative à l'ensemble des communes présente un taux un peu plus élevé (environ 172% en 2023 et 2024).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Proportion des investissements en pourcent



La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimés en pourcentage des dépenses totales consolidées du compte des investissements et du compte de résultats.

Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

La proportion des investissements s'établit à 6% en 2025, soit un niveau quasi similaire aux comptes 2024 et plus élevé que le taux constaté la plupart des années précédentes. La situation reste néanmoins toujours critique puisqu'un taux inférieur à 10% traduit un effort d'investissement plutôt faible.

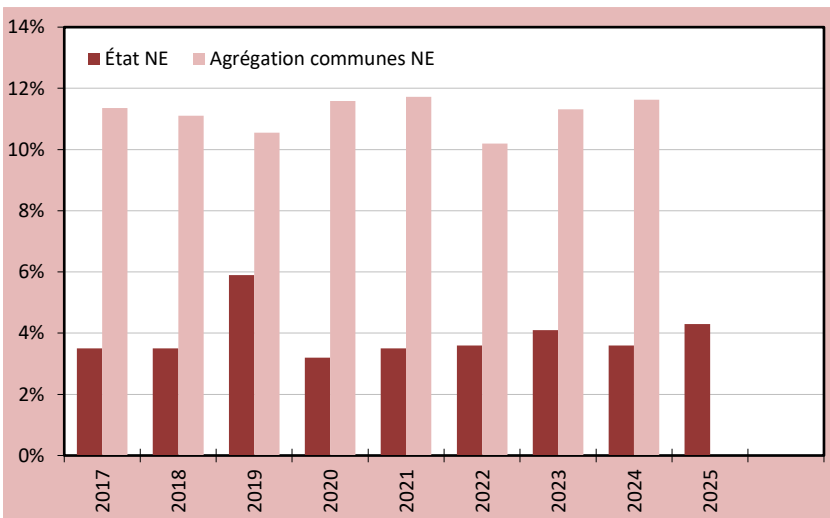
Le taux de 12,5% en 2019 pourrait traduire un effort d'investissement plus important de la part du canton. Toutefois il faut nuancer ce résultat puisqu'il est influencé par la dépense de CHF 200 millions décidée dans le cadre du désendettement du RHNe pour la constitution d'un capital de dotation. En faisant abstraction de cette opération le ratio ne s'élèverait plus qu'à 3,6%, c'est-à-dire un résultat proche des autres années.

Hormis en 2019 pour les raisons expliquées ci-dessus, le taux constaté pour l'ensemble des communes est bien plus élevé que celui de l'État et traduit par conséquent un effort d'investissement plus soutenu de la part de ces collectivités publiques par rapport aux volumes d'investissements bruts et dépenses courantes qui sont les leurs.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$$

Part du service de la dette en pourcent



La part du service de la dette correspond au total des charges nettes d'intérêts et des amortissements ordinaires (y compris amortissements relatifs aux subventions d'investissement), exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur la collectivité publique. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

A l'exception de l'exercice 2019 (5,9%), le taux observé en 2025 (4,3%) est le plus élevé sur la période considérée. Vu l'augmentation conjointe des charges liées au service de la dette et des revenus courants, ce résultat reste toutefois assez proche de ceux qui ont été constatés ces dernières années.

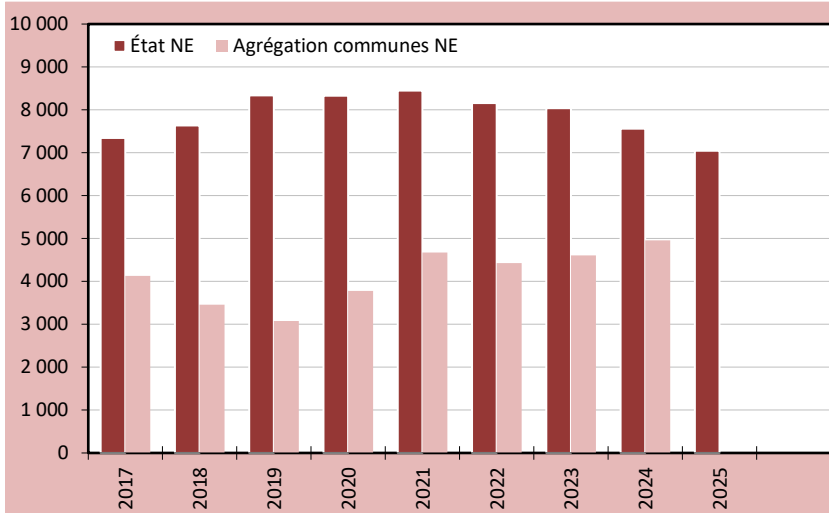
La situation 2019 s'explique principalement par les amortissements extraordinaires comptabilisés suite à la cession de la H20 à la Confédération.

Des ratios au-dessous de 5% correspondent à une charge financière jugée faible pour la collectivité publique. Les résultats en regard de l'ensemble des communes traduisent une situation plus compliquée (taux supérieurs à 10%).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Dette nette par habitant en francs



La dette par habitant dont il est question ici correspond à la dette nette divisée par la population résidente permanente. La dette nette (selon définition I du MCH2) correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre).

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

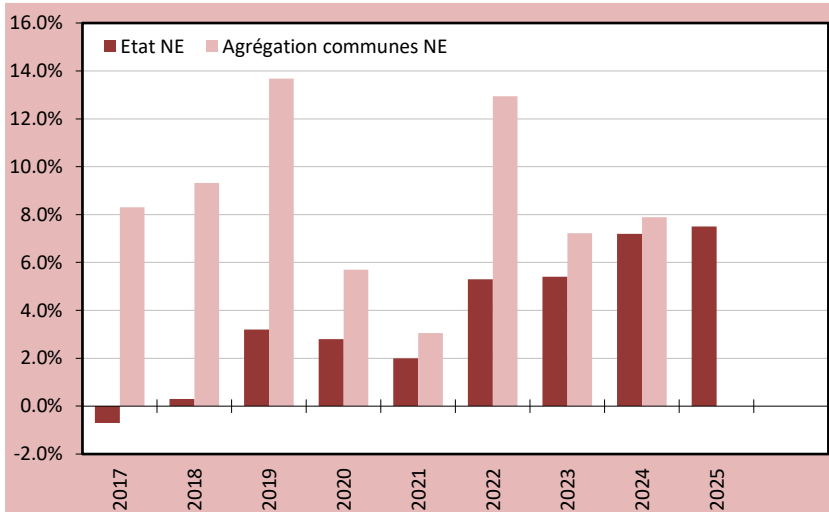
Compte tenu d'une dette nette de CHF 1'269,9 millions et d'une population résidente permanente à fin 2025 de 180'302 habitants (selon dernier recensement cantonal), cet indicateur atteint CHF 7'043 par habitant alors qu'il était de CHF 7'562 en 2024. La diminution de ce ratio par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par la baisse de l'endettement puisque la population du canton reste relativement stable entre les deux années. Il faut également signaler que c'est la quatrième année de suite que cet indicateur diminue, signe d'une amélioration constante et réjouissante. Il était encore de CHF 8'449 par habitant en 2021.

Conformément aux valeurs limites indiquées dans les recommandations MCH2, le niveau d'endettement demeure néanmoins toujours trop important pour l'État de Neuchâtel. Il est supérieur à celui de l'ensemble des communes qui connaissent toutefois une dynamique inverse (évolution à la hausse du ratio depuis 2022).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{Population résidente permanente}}$$

Taux d'autofinancement en pourcent



Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants. Rappelons que l'autofinancement dépend, entre autre, des amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) et des attributions aux fonds et financements spéciaux (nature 35 MCH2).

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

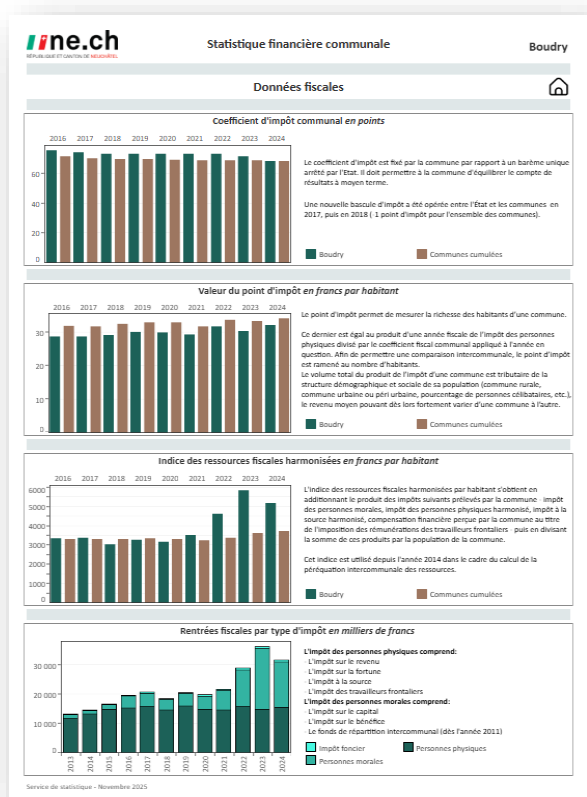
Compte tenu d'un autofinancement de CHF 186,1 millions et de revenus courants de CHF 2'482,9 millions, le taux d'autofinancement est de 7,5% en 2025, soit un résultat légèrement supérieur à 2024 (7,2%) et plus élevé en comparaison des exercices précédents. Revenus courants et autofinancement augmentent entre 2024 et 2025.

Malgré l'amélioration constatée ces dernières années, il faut rappeler qu'un résultat inférieur à 10% caractérise une situation délicate voire mauvaise, ce qui est donc le cas pour l'État. La situation est plus ou moins identique pour les communes neuchâteloises.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

La situation des communes



Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 24 communes neuchâtelaises en version interactive sur:

www.ne.ch/stat